

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de deux juges (taux d'activité de 100%) au Tribunal cantonal

(Entrée en fonction prévue au 1er décembre 2009 et au 1er janvier 2010)

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité (art. 68 LOJV) ; le décret du 6 mai 2008, en vigueur actuellement, établit ce nombre à 34.4 équivalent temps plein (ETP). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil, la Commission de présentation est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire de deux juges à temps plein au Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite aux départs à la retraite de deux juges cantonaux, qui prendront effet au 30 novembre et au 31 décembre 2009. L'entrée en fonction des nouveaux juges est dès lors programmée au 1er décembre 2009 et au 1er janvier 2010.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 8 juin 2009 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux des quatre experts indépendants, MM. Philippe Richard et Jean Jacques Schwaab ; MM. Bertil Cottier et Philippe Reymond étant excusés pour l'occasion.

Travail de la Commission de présentation pour préavisier à l'élection de juges

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels, le 28 avril 2009. En plus des extraits de poursuite et de casier judiciaire, un curriculum vitae et une lettre de motivation étaient demandés. A la fin du délai de dépôt des candidatures, trois personnes avaient déposé leur dossier. La Commission de présentation a entendu

ces trois candidats, selon les modalités d'entretien qu'elle s'était fixée avant la première procédure d'élection complémentaire de deux juges au Tribunal cantonal, en novembre 2007 (cf. GC 41). Ces modalités couvrent, notamment, les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, ainsi que certaines mises en situation. La durée des entretiens et les questions posées étaient les mêmes pour tous les candidats, mises à part quelques questions propres au CV et à l'expérience de chaque candidat.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions, les experts ont rendu un préavis positif pour deux candidats, Mme Fabienne Byrde et M. Pierre-Henri Winzap, relevant les compétences professionnelles étendues des deux candidats et mettant en avant leurs excellente contribution en tant que magistrats de première instance. Les experts ont émis un préavis négatif sur la candidature de M. Jean-Baptiste Ritter ; un des experts relevant toutefois les compétences de ce candidat dans le domaine spécifique du droit des assurances sociales.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport d'expertise, les membres de la commission ont décidé de préavisier à l'unanimité moins une personne en faveur de la candidature de Mme Fabienne Byrde. Ils ont préavisé à l'unanimité moins deux personnes, dont une qui, pour des raisons de déontologie personnelle, ne vote que pour des candidats qui sont proches de sa sensibilité politique, en faveur de la candidature de M. Pierre-Henri Winzap. Ces candidats ont convaincu la commission de leurs compétences professionnelles, de leurs qualités humaines, et de leur expérience dans la gestion d'audiences et des procédures d'appel.

La commission prend acte de la candidature de M. Jean-Baptiste Ritter, pour qui le préavis de la commission est majoritairement négatif. Il est soutenu par un membre de la commission pour ses compétences et sa représentativité d'une sensibilité politique.

Modalités d'élection

Pour être élus, les candidats doivent recevoir la majorité des voix du Grand Conseil. Si cela ne devait pas être le cas, un deuxième tour devrait avoir lieu avec une nouvelle ouverture des candidatures.

Conclusion

La majorité de la commission a émis un préavis positif pour les candidatures de Mme Fabienne Byrde et de M. Pierre-Henri Winzap. M. Jean-Baptiste Ritter, avec un préavis majoritairement négatif de la commission, est également candidat à l'élection.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 10 juin 2009.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*